Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 30 juin 1971.

Nº DFR-1250

MONSIEUR L'AMBASSADEUR.

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 56 du 15 avril 1971 relative à la proposition du Gouvernement des États-Unis d'Amérique de mettre hors de service l'escadrille de surveillance et d'alerte aérienne de la station de radar de Stephenville, à Terre-Neuve, le 30 juin 1971 ou avant cette date, et de conférer au Gouvernement canadien, à compter du 1er juillet 1971, la responsabilité de la dotation en personnel militaire de la station de radar de Melville, au Labrador, ainsi que la charge des dépenses relatives au personnel militaire.

Le Gouvernement du Canada accepte les propositions que renferme votre Note. Il est entendu que votre Note et la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur à la date de la présente Note.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures MITCHELL SHARP

Son Excellence M. A. W. Schmidt, L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Ottawa.